

Communiqué du CMF

En application des dispositions de l'article 63 (nouveau) du décret n°99-2478 du 1^{er} novembre 1999 portant statut des intermédiaires en bourse, le collège du Conseil du Marché Financier a donné son accord sur la nomination de Monsieur **Pierre Beurepaire** en tant que nouveau président du conseil d'administration au sein de la société d'intermédiation en bourse « UIB Finance ».